

Amap de Vaugines – Année 2012
Contrat de colis de viande d'agneau et de barquettes de merguez

Ce contrat, établi dans le respect de la charte des AMAP(s) et de l'agriculture paysanne, lie les éleveurs ovins Émilien et Émilie BONNET et: (merci de compléter lisiblement tous les renseignements ci dessous)

M./Mme.....

Demeurant.....

Tél:.....Courriel.....

Pour des colis de viande d'agneau :contenant environ 7kgs de viande d'agneau (½ agneau) présentée découpée et conditionnée sous vide. Le prix est de 13€ le kilo. Chaque colis est composé d'1 gigot, d'1 épaule, d'une vingtaine de côtelettes et de collier/poitrine pour 4 personnes.

Pour des barquettes merguez: contenant environ 1kg de merguez (soit 18 merguez), conditionnées en barquettes, sous atmosphère protectrice. Le prix est de 11€ le kilo.

Voici les dates de livraison pour l'année 2012:

▮ le 5 juin 2012:

- colis agneaux: (nombre de colis souhaité)
- barquettes merguez: (nombre de barquettes souhaité)

▮ le 11 septembre 2012:

- colis agneaux: (nombre de colis souhaité)
- barquettes merguez: (nombre de barquettes souhaité)

▮ le 11 décembre 2012:

- colis agneaux: (nombre de colis souhaité)

Merci de joindre à ce contrat un chèque d'acompte fixe d'un montant de 50€ pour chacune des trois livraisons, quel que soit le nombre de colis agneau ou barquettes merguez commandés. Le montant du chèque sera déduit du montant de la commande lors de la livraison. Une copie signée du contrat vous sera renvoyée en retour.

Le(s) chèque(s) est (sont) à retourner, accompagné du présent contrat, à Émilien et Émilie Bonnet, les Cabanes, 84 220 Lioux, au plus tard le 2 mai 2012.

Émilien et Émilie BONNET

Le Consomm'Acteur